

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2007

LOI DE FINANCES POUR 2008 - (n° 189)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 105

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 8

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« au 1 »,

les mots :

« aux *a*, *b* et *c* du 1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.